

DÉPARTEMENT DU GARD
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11 + 1 procuration

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 06/02/2024

ID : 030-213001365-20240205-CM2024050203-DE

Date de la convocation : 25 janvier 2024

Objet de la Délibération

CM2024-02-05-03 – SUBVENTIONS AMENDES DE POLICE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Présents : M. Guy ANDRÉ, M. Christian BOURREL, M. Éric NÈGRE, Mme Marie-José PELLET, M. Guillaume ROUSSEL, Mme Marie-Josée VEYRET, M. Francis FOLLANA, Mme Morgane CAM, Mme Valérie FROMENT, M. Yannick REDON, M. Élian TERME.

Absents : M. Jean-Luc VAUCLARE, Mme Marie ROUX, Mme Claire CHAZEL.

Excusés ayant donné procuration : Mme Véronique LESAGE à M. Francis FOLLANA.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à demander les subventions au titre des amendes de police pour l'année 2024 pour :

- La sécurisation des déplacements route de Congénies (RD140) par la mise en place de deux plateaux traversants sur deux sections ;
- La sécurisation des déplacements route d'Aujargues (RD105) par la mise en place d'un plateau traversant sur une section et d'écluses provisoires (resserrement de chaussée) sur deux sections ;
- La sécurisation des déplacements rue du Moulin à Huile, dans le virage avant le quartier du Bosquet, par la mise en place de balises anti-stationnement ;
- La sécurisation des déplacements (notamment piétons) rue de la Mairie, au niveau du carrefour avec la rue du Moulin à Huile (monument aux morts), par la mise en place de bordures « chasse roue ».

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Le montant des travaux s'élève à : **30 499,80 € H.T.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**



Fait à Junas
Le 5 février 2024

**Le secrétaire de séance,
Marie-José VEYRET**

**Le Maire,
Marie-José PELLET**

Signé par : Marie-José PELLET
Date : 06/02/2024
Qualité : Maire

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 030-213001365-20240205-CM2024050203-DE